MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

25 FEV. 2017

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	555
Moto-Club	MOTOCLUB DU MAS RILLIER
N° d'affiliation	1024
Date	25 Juin 2017
Lieu	Mas Rillier
Organisateur technique	ANDRE Franck
Adresse	Mr CHABERT 201 rue des dards 01700 miribel
E-mail	thierrychabert@free.fr
Téléphone	06 95 32 87 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BERNARD Michel	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre*	LIOGIER André	Licence : 171369
Membre du Jury	BESSON Gerard	Licence : 003824
Membre du Jury	COMAS Christophe	Licence : 007077
Commissaire technique responsable	LANIEL Christian	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15 ans			Moto classe 3 et 4

Engagement :

Site Internet ----- lmrra.fr
Contact ---------- Ligue RA
Adresse ---------- 18 Ch Ile Neuve 26600 Roche/Glun
Téléphone ------ 04 75 55 22 50 E-mail ----- secretaria@lmrra.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non
Tarif : 7€
Caution : 200€

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☒ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr Matton**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Clinique Rillieux**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Le Michon**

Adresse ..... **Le Mas Rillier 01700 MIRIBEL**

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **17**

Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/02/2017	Date : 13 MARS 2017	Date : 28/03/2017
MOTO CLUB DU MAS-RILLIER Mr CHABERT Thierry 201 rue des Dards 01700 MIRIBEL	LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 18 Chemin de l'Ile Neuve Z.A Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 59 22 50	Numéro : 17/0292 FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 VÉTÉRANS

07 FEV. 2017

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	555
Moto-Club	MOTOCLUB DU MAS RILLIER
N° d'affiliation	1024
Date	25 Juin 2017
Lieu	Mas Rillier
Organisateur technique	ANDRE Franck
Adresse	Mr CHABERT 201 rue des dards 01700 miribel
E-mail	thierrychabert@free.fr
Téléphone	06 95 32 87 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BERNARD Michel	Licence : 003604
Délégué FFM (Président du Jury)	LIOGIER André	Licence : 171369
Membre du Jury	BESSON Gerard	Licence : 003824
Membre du Jury	COMAS Christophe	Licence : 007077
Commissaire technique responsable	LANIEL Christian	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Vétérans Bronze et Argent

Age	Bronze de 38 à 44 ans Argent de 45 à 51 ans
Licences	NCO / LUE
Cylindrée	Classes 2, 3 & 4

➲ Vétérans Or et Platine

Age	Or de 52 à 58 ans Platine à partir de 59 ans
Licences	NCO / LUE
Cylindrée	Classes 2, 3 & 4

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

**Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.*

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 VÉTÉRANS

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr Matton**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Clinique Rillieux**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Le Michon**

Adresse ..... **Le Mas Rillier 01700 MIRIBEL**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/02/2017	Date : 13 MARS 2017	Date : 28/03/2017
MOTO CLUB DU MAS-RILLIER Mr CHABERT Thierry 201 rue des Dards 01700 MIRIBEL	LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 18 Chemin de l'Ile Neuve Z.A Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 55 22 50	Numéro : 17/0292 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	555
Moto-Club	MOTOCLUB DU MAS RILLIER
N° d'affiliation	1024
Date	25 Juin 2017
Lieu	Mas Rillier
Organisateur technique	ANDRE Franck
Adresse	Mr CHABERT 201 rue des dards 01700 miribel
E-mail	thierrychabert@free.fr
Téléphone	06 95 32 87 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BERNARD Michel	Licence : 003604
Délégué FFM (Président du Jury)	LIOGIER André	Licence : 171369
Membre du Jury	BESSON Gerard	Licence : 003824
Membre du Jury	COMAS Christophe	Licence : 007077
Commissaire technique responsable	LANIEL Christian	Licence : 103745
Educateur FFM	FFM	Licence :
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Minivert 65cc

Age	De 8 à 12 ans
Licences	Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée	65cc
Plaques	Numéro blanc sur fond bleu

➲ Minivert 85cc

Age	De 9 à 12 ans
Licences	Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée	85cc
Plaques	Numéro blanc sur fond bleu

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2005).

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr Matton**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Clinique Rillieux**

Temps de trajet (en min) .....

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Le Michon**

Adresse ..... **Le Mas Rillier 01700 MIRIBEL**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/02/2017	Date : 13 MARS 2017	Date : 28/03/2017
MOTO CLUB DU MAS-RILLIER Mr CHABERT Thierry 201 rue des Dardes 01700 MIRIBEL	LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 18 Chemin de l'Ile Neuve Z.A Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 55 22 50	Numéro : 17/0292 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 555
Moto-Club..... Moto Club du Mas-Rillier
N° d'affiliation..... 1024
Lieu..... "Le michon" le Mas-Rillier 01700 MIRIBEL

Date ---------- 24 Juin 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13h00	20h00	**Contrôles administratifs**	toutes séries	
13h00	20h00	**Contrôles techniques**	toutes séries	
16h00			Visite du circuit	

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 555
Moto-Club..... Moto Club du Mas-Rillier
N° d'affiliation..... 1024
Lieu..... "Le michon" le Mas-Rillier 01700 MIRIBEL

Date ---------- 25 Juin 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h00	**Contrôles administratifs**	Toutes	2h00
8h00	8h15	**Essais Libres**	MX1	15 mn
8h20	8h35	**Essais Libres**	Vétérans Bronze/Argent	15 mn
8h40	8h55	**Essais Libres**	Vétérans Or/Platine	15 mn
9h00	9h15	**Essais Libres**	Minivert 85	15 mn
9h20	9h35	**Essais Libres**	Minivert 65	15 mn
9h40	9h55	**Essais Chronométrés**	MX1	15 mn
10h00	10h15	**Essais Chronométrés**	Vétérans Bronze/Argent	15 mn
10h15	10h20	**Test de départs**	Vétérans Bronze/Argent	5 mn
10h25	10h40	**Essais Chronométrés**	Vétérans Or/Platine	15 mn
10h40	10h45	**Test de départs**	Vétérans Or/Platine	5 mn
10h50	11h00	**Essais Chronométrés**	Minivert 85	10 mn
11h00	11h05	**Test de départs**	Minivert 85	5 mn
11h10	11h20	**Essais Chronométrés**	Minivert 65	10 mn
11h20	11h25	**Test de départs**	Minivert 65	5 mn
11h30	11h55	**Manche I**	MX1	20 mn + 1T
		Repas		
13h20	H-10	**Tour de reconnaissance**	Minivert 85	10 mn
13h30	13h50	**Manche I**	Minivert 85	15 mn + 1T
13h55	H-10	**Tour de reconnaissance**	Minivert 65	10 mn
14h05	14h25	**Manche I**	Minivert 65	15 mn + 1T
14h30	14h55	**Manche I**	Vétérans Bronze/Argent	20 mn + 1T
15h00	15h25	**Manche I**	Vétérans Or/Platine	20 mn + 1T
15h30	H-10	**Tour de reconnaissance**	Minivert 85	10 mn
15h40	16h00	**Manche 2**	Minivert 85	15 mn + 1T
16h05	H-10	**Tour de reconnaissance**	Minivert 65	10 mn
16h15	16h35	**Manche 2**	Minivert 65	15 mn + 1T

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Date ---------- 25 Juin 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h40	16h55	**Remise des Prix**	Minivert 65cc/85cc	15 mn
17h00	17h25	**Manche 2**	Vétérans Bronze/Argent	20 mn + 1T
17h30	17h55	**Manche 2**	Vétérans Or/Platine	20 mn + 1T
18h00	H-5	**Tour de reconnaissance**	MX1	5 mn
18h05	18h30	**Manche 2**	MX1	20 mn + 1T
18h35	18h50	**Remise des Prix**	MX1/Vétérans	15 mn